

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
28	1

Date de la convocation
06 décembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
3 Janvier 2020

et publication le
3 Janvier 2020

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 20 heures,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michal André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Hervé Le Cam – Lionel Gainon – Pascal Le Not – Rolande Le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin –

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco

**Projets de production d'Énergie Renouvelable.
Prestation d'accompagnement pour mise en œuvre
d'une structuration territoriale et la finalisation des partenariats.**

Le Président indique que le conseil communautaire l'a, par délibération du 19 décembre 2019, mandaté pour mener une étude afin d'aboutir à la création d'une structure territoriale, contrôlée majoritairement par la CCKB, permettant la prise de participation dans les projets de développement d'énergies renouvelables.

Le Président informe le conseil communautaire que pour mener à bien cette étude, dans des délais permettant la création de cette structure territoriale début 2020, il s'avère nécessaire de se faire accompagner par un bureau d'études ayant une expertise dans ce domaine.

Un Avis d'Appel Public à Concurrence a ainsi été publié le 5 décembre 2019 concernant « l'accompagnement à la structuration territoriale pour le portage des projets de production d'énergie renouvelable » selon l'Article R.2123-1 du Code de la Commande Publique - Procédure adaptée, avec négociation.

Les candidats étaient invités à proposer leurs offres pour le jeudi 19 décembre 2019, à 12 heures.

Les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation sont les suivants : (avec les coefficients de pondération appliquées à chacun de ces critères)

- 1) Qualité technique de l'offre – 60 %
- 2) Prix de la prestation – 40 %

13 dossiers ont été retirés.

Deux réponses sont parvenues à la CCKB dans les délais définis par le dossier de consultation.

1 – Site à Watts Développement – 35 600 REDON

2 – SCET – Services Conseil Expertises Territoires. 75 612 PARIS

L'accompagnement sollicité s'inscrit dans le contexte de création d'une structure territoriale, tel qu'il a pu être présenté pour la délibération de principe de création de cette structure.

Ainsi, il était demandé aux candidats de présenter une offre proposant :

- une structuration territoriale répondant à ces objectifs, tout en restant relativement simple et souple dans sa mise en œuvre, et sur un calendrier resserré compatible avec le tempo des projets.
- Une consolidation des partenariats en cours, consistant en un accompagnement dans la finalisation de ces documents, en y intégrant éventuellement les possibilités de substitution de la nouvelle structure dans les engagements de la CCKB.

Ces deux points constituent la tranche ferme de l'étude sollicitée.

Une Tranche conditionnelle pourra également être envisagée pour un accompagnement, dans le cadre d'un nouveau projet de production d'ENR. (centrale solaire au sol)

L'analyse des offres a permis de valider les propositions techniques des deux candidats. Ces propositions sont en conformité avec le cahier des charges du dossier de consultation. La proposition de Site à Watts Développement, structure issue de l'Association EPV – Energies citoyennes en Pays de Vilaine – qui a déjà accompagnée la collectivité sur les précédentes études liées à cette thématique des énergies renouvelables – s'appuie sur une connaissance plus avérée du contexte existant sur le territoire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh.

Le tableau ci-dessous synthétise les deux propositions financières : (Montants HT)

	SWD Site à Watts Développement	SCET Services Conseil Expertises Territoires
Tranche Ferme	10 875 €	23 500 €
Tranche conditionnelle	5 265 €	10 950 €
Total	16 140 €	34 450 €

Au vu des propositions financières indiquées ci-dessus, et considérant la valeur technique de l'offre de Site à Watts Développement, de Redon pour un montant de 16 140 € HT, le Président propose de retenir cette structure pour accompagner la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre d'une structuration territoriale et la finalisation des partenariats.

La tranche conditionnelle pourra être mise en œuvre en fonction de l'avancement du dossier « projet de production d'ENR - centrale solaire au sol ».

Le Président rappelle que cette dépense fera l'objet d'une demande de participation, à hauteur de 55 %, par le biais de Brest Métropole dans le cadre de l'appel à Projet européen Reg Energy.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Décide d'attribuer la prestation d'accompagnement pour la mise en œuvre d'une structuration territoriale et la finalisation des partenariats, dans le cadre de projets de développement d'énergies renouvelables, éoliens notamment, à **Site à Watts Développement – 35 600 Redon**

- Autorise le Président à signer l'acte d'engagement, ainsi que toutes les pièces du marché, pour la tranche ferme, pour un montant de 10 875 € HT, soit 13 050 € TTC.
- Autorise le Président à signer, selon l'avancement du dossier « projet de production d'ENR - centrale solaire au sol » l'acte d'engagement, ainsi que toutes les pièces du marché, pour la tranche conditionnelle, pour un montant de 5 265 € HT, soit 6 318 € TTC.
- Mandate le Président pour faire valoir ces dépenses auprès de Brest Métropole dans le cadre du partenariat existant entre ces structures pour l'appel à projet européen « Reg Energy »

Le Président,
Jean-Yves Philippe

